



École du Petit Chemin

Chemin de la Waronche, 18

1471 Loupoigne (Genappe)

067/77.23.56

direction@asblstjean.be



LIVRET D'ACCUEIL

2025 - 2026

BIENVENUE

à l'école du

Petit Chemin



Le MOT DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE



Chers parents,

Nous vous souhaitons la **BIENVENUE** à l'**Ecole du Petit Chemin** pour cette nouvelle rentrée.

Nous espérons que les vacances d'été furent à la fois reposantes et enrichissantes et qu'elles vous permettent d'aborder cette nouvelle année scolaire avec enthousiasme.

Nous vous souhaitons une année **HEUREUSE**, **ÉPANOUISSANTE**, remplie de **DÉCOUVERTES**, de **RENCONTRES**, de **RIRES D'ENFANTS** et de beaux **PROJETS** partagés !

Ce livret d'accueil est un **PREMIER BONJOUR** et aussi une source de **RENSEIGNEMENTS** divers. Il contient beaucoup d'**INFORMATIONS UTILES** sur l'école : son organisation, le nom des professeurs, les horaires, les dates des congés et des fêtes ...

Gardez ce carnet précieusement, il sera complété par des informations ponctuelles dans le courant de l'année.

Nous vous remercions vivement de nous avoir confié vos enfants.

Leur éducation et leur instruction dépendent pour une large part de notre entière et franche **COLLABORATION**. Vous pouvez compter sur notre dévouement.

En retour, nous sollicitons **VOTRE PARTICIPATION** à ce travail entrepris pour le plus grand bien de vos enfants.

En vous souhaitant le meilleur, nous vous disons à très bientôt !



Les réunions parents / enseignants

Plusieurs réunions parents-enseignants auront lieu au cours de l'année scolaire. Nous vous demandons d'y assister.

Si, en dehors de ces réunions, vous désirez vous entretenir en particulier avec un membre du personnel, demandez un rendez-vous en dehors des heures de cours **par mail** ou **via le journal de classe**. N'hésitez pas à le rencontrer et à lui parler de ce qui vous préoccupe.

La **PREMIÈRE RÉUNION D'INFORMATIONS** destinée aux parents aura lieu **LE VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025**.

Nous vous attendons dans la salle de gymnastique **DÈS 18H00**.

Cette réunion est prévue pour permettre aux adultes d'échanger sereinement. Nous vous demandons donc, **dans la mesure du possible**, de ne pas venir accompagnés d'enfants. Si toutefois, vous n'avez d'autres solutions, les enfants resteront sous la responsabilité des parents.



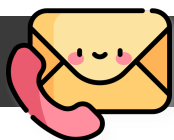
L'horaire des cours

Les élèves sont attendus dès **08h15** (en dehors de la garderie) en classe pour les maternelles et dans la cour de récréation pour les primaires.

Les parents des classes maternelles peuvent rester en classe jusqu'à 08h40.

TOUS LES ÉLÈVES SONT À L'ÉCOLE DÈS 08h30.

Les cours se terminent à **15h15** (le **mercredi** à **12h10**).



Les contacts

LA DIRECTION

Nancy LAURIERS

PRÉSENTE À L'ÉCOLE LE LUNDI APRÈS-MIDI ET LE MERCREDI



067/77.16.37



direction@asblstjean.be



Pour prendre un rendez-vous avec la directrice.
Pour toute information non administrative.

LE SECRÉTARIAT

Imra VAN LANGEVELD



067/77.16.37



secretariat@asblstjean.be



Pour annuler un repas chaud.
Pour une explication sur une facture.
Pour obtenir un document administratif.

L'ÉCOLE DU PETIT CHEMIN

067/77.23.56



SITE INTERNET : ecoledupetitchemin.be



Le numéro de téléphone sert à prévenir d'une absence.

LES MEMBRES DU POUVOIR ORGANISATEUR

Yves
BULTOT

Benoît
CAPRASSE

Cédric
PRAILLET

Pierre
WELSCH

AUTRES

L'AMICALE DES PARENTS

Président : Michaël Durbecq
mdurbecq@gmail.com

LE VTT CHENAPPAN

Président : Benoit Thunis
vttchenappan@gmail.com

LE CENTRE PMS

Rue des Liégeois, 7 à 1348 Louvain-la-Neuve
010/41.47.93

LE CENTRE DE SANTÉ (PSE)

Boulevard des Archers, 14 à 1400 Nivelles
067/21.47.35



La présentation de l'équipe



EN MATERNELLE

Accueil – M1

Madame Justine C. présente à 4/5^{ème} temps et sera complétée par une autre personne.

Une puéricultrice sera également présente à l'école.

Aide maternelle : Madame Alicia

M2 – M3

Madame Virginie à mi-temps et sera complétée par une autre personne.

Psychomotricité

Madame Anaëlle (Acc. – M1) et Madame Laura (M2 – M3)

Dans toutes les classes, un éveil religieux et un éveil aux langues sont proposés à des moments spécifiques de la semaine par les institutrices.



EN PRIMAIRE

P1 – P2

Madame Céline et Mme Pauline

P3 – P4

Madame Marie
et Mme Pauline

P5 – P6

Madame Amélie

L'éveil aux langues

Il est donné par Madame Céline en 1^{ère} et 2^{ème} primaire.

Le néerlandais

Il est donné par Madame Marie en P3-P4 et par Madame Aurélie Van Antwerpen en P5-P6.

La religion

Elle est assurée par les titulaires de chaque classe.

La gymnastique

Madame Anaëlle

La natation (de la P1 à la P4)

Madame Christine accompagnée de 2 moniteurs de l'ASBL Promosport à l'Aquacenter « Les Bons Villers ».



Notre projet d'école





L'accueil extrascolaire

Un personnel d'encadrement et d'animation accueille vos enfants en dehors des heures de cours.

- ☐ Tous les matins de 07h15 à 08h15
- ☐ Tous les après-midis de 15h25 à 18h00
- ☐ Le mercredi, les enfants sont conduits à la garderie de l'école Saint-Jean à partir de 12h25 avec le bus du transport scolaire (**demande préalable à faire au secrétariat de l'école. Pour pouvoir bénéficier de ce transport, il faut que l'enfant aille à la garderie TOUS les mercredis**). Pensez également à prévenir l'enseignant de votre enfant afin qu'il soit informé.

TARIFS DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Arrivée entre 07h15 et 07h30	2 €
Arrivée entre 07h30 et 08h15	1,80 €
Départ avant 16h30	1,50 €
Départ entre 16h30 et 17h30	2 €
Départ entre 17h30 et 18h00	2,50 €
Mercredi après-midi	1,50 € / heure avec un maximum de 6 €
Amende de retard (après 18h00)	10 € / quart d'heure
Garderie ET activités parascolaires	
Parascolaires de 15h30 à 16h20 puis garderie jusqu'à 17h10 <u>maximum</u>	0,50 €
Parascolaires de 15h30 à 16h20 puis garderie entre 17h10 et 18h00	2 €
Parascolaires de 16h20 à 17h10 avec garderie AVANT	1,50 €
Parascolaires de 16h20 à 17h10 avec garderie AVANT et départ entre 17h10 et 18h00	2 €



L'agenda



CONGÉS SCOLAIRES

Fête de la FWB	le samedi 27 septembre 2025
Congé d'automne	du lundi 20 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025
Jour de l'Armistice	le mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver	du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Congé de détente	du lundi 16 février 2026 au dimanche 1 ^{er} mars 2026
Lundi de Pâques	le lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps	du lundi 27 avril 2026 au dimanche 10 mai 2026
Jeudi de l'Ascension	le jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	le lundi 25 mai 2026
Début des vacances d'été	le samedi 4 juillet 2026



FESTIVITÉS

Réunion de rentrée	le vendredi 12 septembre à 18h00
VTT Chenappan	le dimanche 28 septembre 2025
Journée services	le samedi 22 novembre 2025
Goûter de Noël	le vendredi 19 décembre 2025
Souper d'école	le samedi 7 mars 2026
Marche ADEPS	le dimanche 19 avril 2026
Fancy-fair	le samedi 27 juin 2026



CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES

Journée 1

le jeudi 5 février 2026

Journée 2

le vendredi 6 février 2026

D'autres dates pourront être communiquées dans le courant de l'année.



Le courrier pour les parents

Les communications aux parents se font de manière électronique **via une application.**

Les informations au sujet de celle-ci vont seront communiquées en annexe à ce livret de rentrée.



Psychomotricité (en maternelle), Gymnastique et natation (en primaire)

Tous les cours sont **obligatoires**. Pour un développement global et harmonieux de votre enfant, ces cours sont très importants.

Les élèves de maternelles auront deux périodes de 50 minutes de psychomotricité par semaine.

Les élèves de P1 à P4 suivront un cours de natation à la piscine des Bons Villers. Ce cours aura lieu tous les quinze jours et **est obligatoire**. Le prix demandé comprend la location de la piscine et le transport en car. Afin que les élèves apprennent correctement à nager, le Pouvoir Organisateur engage deux moniteurs de l'ASBL Promosport à ses propres frais.

Les certificats médicaux ne pourront plus être déduits de l'abonnement que nous devons prendre pour les élèves.

Les élèves de P1 à P4 auront une heure (ou deux heures) de gymnastique par semaine.

Les élèves de P5 et P6 auront trois heures de gymnastique par semaine.

Un **équipement en ordre** est indispensable pour profiter pleinement de ces cours.

POUR LE COURS DE GYMNASTIQUE : l'élève (pour les primaires) portera un short bleu ou noir, une paire de sandales de gymnastique (à partir de la P1, des baskets de sport, autres que celles portées aux pieds, seront nécessaires, elles peuvent être reprises après le cours) et le tee-shirt avec le logo de l'école ou un tee-shirt de même couleur (à savoir rouge). Le tout sera marqué au nom de l'élève et mis dans un sac en tissu. Ni montre, ni bijou, ni chaîne ne seront tolérés pendant le cours.

POUR LE COURS DE NATATION : l'élève aura un bonnet de natation, un maillot de bain (pas de bikini ni de short) et un essuie. Le tout dans un sac que l'élève ramènera à chaque fois à la maison.



Les repas chauds

L'école propose un service « repas chauds » aux tarifs suivants :

potage	maternelles	primaires
0,80 €	3,95 € / jour (plat + dessert)	4,95 € / jour (plat + dessert)

Comme les années précédentes, la commande des repas se fera par le biais de l'application le mois précédent.

Le **paiement** sera effectué **au plus tard pour le 20 de chaque mois** pour le mois suivant.

Lorsque votre enfant est absent et qu'il est inscrit aux repas chauds, nous vous demandons de **nous prévenir deux jours avant** (uniquement pour des maladies de plusieurs jours) par téléphone au **067/77.16.37** ou **par mail au secrétariat** (secretariat@asblstjean.be).

Dans le cas contraire, les repas non consommés ne pourront pas être déduits de la facture du mois suivant.



Les paiements

Nous voulons éviter que votre enfant vienne à l'école avec de l'argent.

Tous les frais (repas, excursions, ...) seront payés par virement sur le compte du secrétariat de l'école **BE59 7320 2842 8226** en y inscrivant **le nom, le prénom de l'élève, sa classe et la raison du paiement**.



Les frais scolaires 2025 - 2026

FRAIS SCOLAIRES OBLIGATOIRES

	Description	Quantité	Prix à l'unité
Accès à la piscine et transport en bus	Entrée à la piscine + transport en bus	Toutes les 2 semaines de septembre à juin de la P1 à la P4	6,70 € / séance
Activités culturelles, sorties pédagogiques, animations pédagogiques en classe par un organisme extérieur	Théâtre + autres activités définies en début d'année (en fonction des cycles et des projets)		De la maternelle à la P3, les fournitures scolaires sont subventionnées par le décret « gratuité ». Pour les activités culturelles, sorties, animations pédagogiques, un maximum de 50 € peut être facturé de l'accueil à la P6.
Séjour pédagogique avec nuitée	Classes sportives	10 – 11 – 12 juin 2026	À communiquer

FRAIS SCOLAIRES FACULTATIFS

(Cette rubrique n'est pas applicable à l'ensemble du maternel ordinaire et spécialisé).

Achats groupés	Tee-shirt de l'école	1	10 €
-----------------------	----------------------	---	------

Hors mission d'enseignement, voici le tarif des services proposés :

	Description	Prix à l'unité
Accueil du temps de midi		Gratuit
Potage		0,80 €
Repas chauds	Maternelles	3,95 €
	Primaires	4,95 €
Garderies	⚠ Voir détails et explications en page 6	
Visite du photographe	Date à définir	À définir en fonction des achats souhaités
Abonnement à des revues	Averbode, Bayard, L'école des loisirs, ...	Selon prix catalogue du fournisseur (voir brochures)



Les activités parascolaires

Plutôt que d'aller à la garderie, votre enfant peut s'inscrire à une activité parascolaire. Le résumé des activités (payantes) sera communiqué en annexe à ce livret d'accueil.



Santé & pharmacie

Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux élèves.

L'élève qui est soumis à une médication particulière doit avoir prévenu l'enseignant avec un mot signé du médecin autorisant l'enseignant ou le personnel de l'école à administrer ce médicament.

En cas de maladie ou d'accident, la famille sera avertie dans les meilleurs délais.



Les absences

Dès la 3^{ème} maternelle, les enfants sont en obligation scolaire et toute absence doit être justifiée au titulaire de classe.

Pour 1 ou 2 jour(s), par un billet d'absence (dont un modèle a été distribué en début d'année ou dans le journal de classe).

Pour 3 jours ou plus, par un certificat médical.

Tout billet d'absence doit être donné au titulaire de la classe **dès le retour à l'école** de l'enfant, sans quoi l'absence sera jugée injustifiée par l'administration !

Dès le dépassement du nombre maximum d'absences injustifiées, celles-ci doivent être et seront signalées à l'inspection scolaire.

Pour les maternelles (de l'accueil à la 2^{ème} maternelle), il n'y a pas d'obligation scolaire. Néanmoins, afin de ne pas perturber l'organisation des activités, il est demandé (dans la mesure du possible) de prévenir les institutrices de toute absence « prévisible ».



Droit à l'image et réseaux sociaux

① PRISE ET DIFFUSION DE PHOTOS OU VIDÉOS (RGPD ET DROIT À L'IMAGE)

Lors de nos fêtes et moments conviviaux à l'école, il est naturel d'avoir envie de garder des souvenirs en images.

Cependant, nous vous rappelons que toute photo ou vidéo montrant une **personne identifiable** (enfant ou adulte) **nécessite son accord préalable** avant d'être prise et surtout diffusée, notamment sur les réseaux sociaux ou internet.

- **Sans accord**, la diffusion d'une image peut porter atteinte au droit à l'image et engager la responsabilité de la personne qui l'a publiée.
- Nous vous invitons donc à **être attentifs et respectueux** de la vie privée de chacun, en particulier des enfants.

Ces règles visent à protéger tout le monde et à garantir que nos moments partagés restent de beaux souvenirs, dans le respect de chacun.

2 LES RÉSEAUX SOCIAUX ET L'UTILISATION D'INTERNET

Les réseaux sociaux peuvent être de formidables outils de communication et de partage, mais ils comportent aussi des risques : diffusion d'informations personnelles, exposition à des contenus inappropriés, ou prolongation de conflits en dehors de l'école.

Pour rappel : l'inscription sur la plupart des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok, ...) **n'est autorisée qu'à partir de 13 ans.**

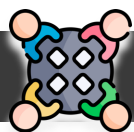
Nous encourageons les familles à accompagner leurs enfants dans un **usage raisonné et bienveillant** d'internet et des outils numériques.

Un dialogue ouvert et régulier sur ces sujets aide les enfants à développer de bons réflexes et à se protéger en ligne.

Notre souhait est de travailler ensemble, école et familles, pour que l'usage des images et des réseaux reste **sécurisé, respectueux et positif** pour tous.

Afin de garantir une expérience en ligne positive pour nos élèves, nous vous encourageons donc à :

- ❶ **SURVEILLER L'ACTIVITÉ EN LIGNE DE VOTRE ENFANT** : prenez le temps de comprendre quels sont les réseaux sociaux auxquels votre enfant participe et assurez-vous de suivre son activité de manière régulière.
- ❷ **ÉDUIQUER VOTRE ENFANT SUR LES BONNES PRATIQUES EN LIGNE** : discutez avec lui des dangers des réseaux sociaux, de l'importance du respect et de la confidentialité.
- ❸ **ÉTABLIR DES RÈGLES ET DES LIMITES CLAIRES** : fixez des limites quant au temps passé en ligne et aux types de contenus auxquels accéder.
- ❹ **ENCOURAGER LA COMMUNICATION** : créez un environnement où votre enfant se sent à l'aise de vous parler en cas de problème ou de préoccupation en ligne.



Le Conseil de Participation (COPA)

Chaque école dispose d'un **Conseil de participation** réunissant la direction de l'école, 2 membres du Pouvoir Organisateur, 3 enseignants par implantation, 3 parents par implantation, 1 représentant de l'accueil extrascolaire par implantation et 1 membre du PMS.

Son rôle est de :

- débattre et donner un avis sur le **projet d'école** et proposer des améliorations;
- émettre un avis sur le **règlement d'ordre intérieur**;
- réfléchir aux **frais scolaires** et proposer des solutions solidaires si nécessaire;
- suggérer des **actions** pour soutenir et accompagner les élèves;
- favoriser une école **inclusive et bienveillante** pour tous;
- recevoir et transmettre une information claire sur l'utilisation des moyens financiers liés à la gratuité;
- encourager la **communication** entre l'école et les familles.

En résumé, le Conseil de participation est un lieu de dialogue où l'on travaille ensemble pour améliorer la vie de l'école et le bien-être des élèves.



Le programme-cadre

Le programme-cadre, c'est quoi ?

C'est un programme visant l'amélioration du climat scolaire par la prévention et la lutte contre le (cyber)harcèlement scolaire.

Il est personnalisé et adapté à la réalité de chaque école.

Il implique l'ensemble de la communauté scolaire.

Il est développé sur 4 ans et accompagné et soutenu par un professionnel agréé tout en visant l'autonomie des équipes éducatives.

Dans notre cas, l'opérateur qui nous soutient est l'ASBL OXYJEUNES.

Qu'entend-on par « harcèlement scolaire » ?

Le harcèlement scolaire est une forme particulière du conflit.

Il s'agit d'une dynamique groupale qui implique la participation des acteurs par différents rôles sur fond de rapport de pouvoir déséquilibré et dont l'interaction nourrit le conflit.

Le harcèlement peut prendre **différentes formes**.

Il peut être direct (moqueries, insultes, dégradations matérielles), indirect (rumeurs, isolement et ostracisme) ou en ligne/cyberharcèlement (diffamation sur les réseaux sociaux, usurpation d'identité, partage de contenus compromettants).

La littérature scientifique mentionne **trois caractéristiques** principales cumulées pour désigner le harcèlement scolaire : l'intentionnalité agressive, visant à nuire ou rabaisser l'autre ; la dimension répétitive et inscrite dans la durée ; la finalité de l'action, consistant en un déséquilibre de pouvoir entre les protagonistes.

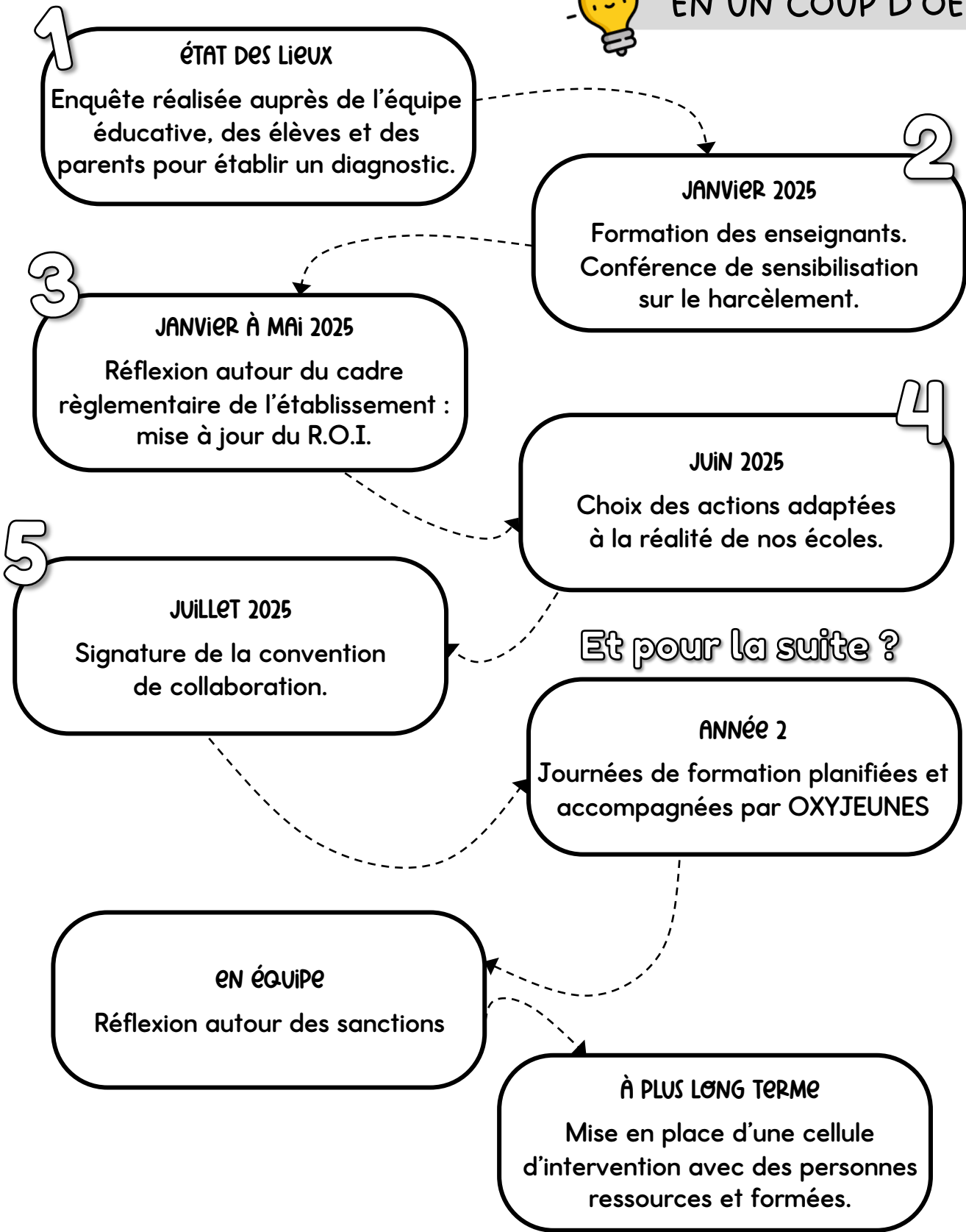
Même espacé dans le temps, le principe est toujours celui d'une agression répétée. Le harcèlement s'ancre nécessairement par une prise de pouvoir du nombre contre l'isolé, du plus fort contre le plus faible, du plus âgé contre le plus jeune, ...

Et, concrètement, dans notre école ?

Voici le récapitulatif des actions menées lors de l'année 1 (2024-2025) et de celles à venir pour l'année 2 (2025-2026) :



EN UN COUP D'OEIL



Dernière mise à jour : août 2025
Distribué en format papier en 1 exemplaire / famille.
Exemplaire supplémentaire disponible sur simple demande.

